DÉPARTEMENT DU TARN

Ville de Saint-Juéry

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE AT 261/26

PROROGATION ARRÊTÉ 254/26 AUTORISANT LE STATIONNEMENT POUR TRAVAUX AVENUE JEAN JAURES

Le Maire de la Commune de SAINT-JUÉRY, Conseiller départemental,

VU les articles L 2212.2 et L 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Pénal et notamment l'article R 610-5 et suivants,
VU le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 et suivants,

CONSIDERANT la demande de stationner de la société QUARIN pour des travaux au 7 avenue Jean-Jaurès à Saint-Juéry,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et d'assurer la sécurité lors de ces travaux

- ARRÊTE -

Article 1 : La société QUARIN est autorisée à stationner des véhicules sur les places bleues devant le 7 avenue Jean Jaurès durant l'intégralité des travaux du lundi 7 septembre au vendredi 16 octobre 2026.

Article 2 : En cas de nécessité de service public l'espace occupé devra être immédiatement libéré par le demandeur.

Article 3 : L'espace occupé devra être restitué dans l'état de propreté dans lequel il a été trouvé.

Article 4 : Tout véhicule en stationnement gênant sera susceptible d'être placé en fourrière selon un ordre de réquisition de Monsieur le Maire de Saint-Juéry dans le cadre de ses pouvoirs de Police.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Juéry dans le délai de deux mois à compter de sa publication et à défaut devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

Article 6 : Le Maire, le Directeur Général des Services, la Police Municipale de Saint-Juéry, le Commissaire divisionnaire, le Directeur Départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-JUERY, le 18 septembre 2026
Le Maire,
David DONNEZ





Publié le :

Mairie de Saint-Juéry – Place de la Mairie - 81160 SAINT-JUÉRY - ☎ 05.63.76.07.00.
Site Internet : www.ville-saint-juery.fr - **e-mail** : accueil@ville-saint-juery.fr